

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12

Séance du Jeudi 30 mars 2023

Deux mille vingt trois

Et le trente mars

Date de la Convocation

23 mars 2023

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

23 mars 2023

Présents : GARCIA Denise, ABRINES André, HOFFMAN Françoise, MARHIC Daniel, ADAM Marc, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, DEVERNAY Anne-Sophie, JAUZION Bruno, ROTH Eberhard.

Absents excusés : BONNAURE Martin, VIALLE Romain

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Mme le Maire informe l'assemblée de la démission du conseil municipal de Mme MARTEL Magalie en date du 29 mars 2023, pour raisons personnelles.

1- Vote du taux des taxes 2023

Le conseil municipal décide de diminuer les taux de 17% par rapport à 2022

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **28.53%** (34.38 % en 2022)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **47.21%** (56.88 % en 2022)
- taxe d'habitation (TH) : **10.05 %** (12.12 % en 2022)

Le montant prévisionnel du produit attendu en 2023 au titre de la fiscalité directe locale est de 325 189 €
POUR : Unanimité

2-VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Secours Populaire	2 600.00	11		1
OCCE Elémentaire	1 800.00	12		
OCCE Maternelle	900.00	12		
ESSAAG	2 600.00	12		
Gro.F.F. Grospièrres. fêtes et festivités	800.00	8		
<i>M. ABRINES André, M. BAGNIS Jean-Paul, M. MARHIC Daniel, , Mme DEVERNAY Anne-Sophie, n'ont pas pris part au vote concernant la subvention au Gro.F.F.</i>				
Subvention organisme privé Réserve	1 100.00	12		

3- Vote du budget Commune 2023

Budget équilibré dépenses et recettes en Fonctionnement pour 2 825 359.30 €

Budget équilibré dépenses et recettes en Investissement pour 2 359 448.71 €

POUR : Unanimité

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré 30 mars 2023

Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tel. 04.75.39.67.17
Fax 04.75.39.09.41

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12

Séance du Jeudi 30 mars 2023

Deux mille vingt trois

Et le trente mars

Date de la Convocation

23 mars 2023

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

23 mars 2023

Présents : GARCIA Denise, ABRINES André, HOFFMAN Françoise, MARHIC Daniel, ADAM
Marc, BAGNIS Jean-Paul, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET
Catherine, DEVERNAY Anne-Sophie, JAUZION Bruno, ROTH Eberhard.

Absents excusés : BONNAURE Martin, VIALLE Romain

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

4- Vote du Budget Assainissement 2023

Budget équilibré dépenses et recettes en Fonctionnement pour	436 530.13 €
Budget équilibré dépenses et recettes en Investissement pour	815 113.93 €

POUR : Unanimité

5- Choix d'un élu siégeant à la commission de contrôle des listes électorales

Le conseil municipal désigne Mme BRUYENNE Muriel pour siéger à la commission de contrôle des
listes électorales. **POUR : Unanimité**

6- Convention autorisation d'accès pour passage du câble de la fibre optique

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'autorisation d'accès dans le cadre de la
mise en place de la fibre optique sur la parcelle ZI 49 avec le syndicat mixte Ardèche Drôme numérique.

POUR : Unanimité

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré 30 mars 2023

Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES

07120

Tel. 04 75 39 67 17

Fax 04 75 39 67 17